



Bon de réservation

Je soussigné(e) (NOM/PRÉNOM) : _____
m'engage par la présente à réserver un ou plusieurs stand(s) pour la foire du **15 au 18 août 2019**.

IMPORTANT : PIÈCES À FOURNIR

Toute demande de réservation doit être obligatoirement accompagnée de :

- l'**extrait KBIS datant de 3 mois** (ou récépissé auto-entrepreneur)
- la **photocopie carte 3 volets** (ou nouvelle carte) à jour
- l'**assurance responsabilité civile** (activité professionnelle)
- la **photocopie de récépissé** de déclaration de revendeurs d'objets mobiliers
- la **photocopie de votre pièce d'identité**

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Courrier arrivé le ___ / ___ / ___

- ACOMPTE
- RESPONSABILITÉ CIVILE
- KBIS ou RECEPISSE
- PIECE D'IDENTITE
- CARTE AMBULANTE
- DECL. REVENDEURS

Événement organisé par la société
Lab Event Factory
29 rue du commandant Faurax
69006 Lyon

N°

POUR LE COMPTE DE :

Raison Sociale : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Registre du commerce : _____

Code APE : _____

N° Siret : _____

ENSEIGNE

Une enseigne mise à disposition pour chaque exposant avec le nom de votre société et un code couleur pour annoncer votre activité (cochez la case correspondante à votre activité principale) :



Brocante
Antiquités



Vintage



Artisans
Artistes



Art
contemporain



Design
Décoration



Livres anciens
Vieux papiers

INFOS POUR PARUTION SUR PLAN :

NOM DE L'ENSEIGNE : _____

(25 caractères max.) _____

Mail : _____

Téléphone : _____

Pour plus d'efficacité de traitement de dossier prière de fournir toutes les informations et documents demandés.

Le soussigné demande à exposer les produits et matériels énoncés ci-dessous, à l'exclusion de tous autres et doit remplir un bulletin de réservation par société. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout ou partie de ces matériels s'ils n'apparaissent pas conformes au règlement de l'exposition.



Grille tarifaire

STAND NU (marquage au sol - enseigne)

Dimensions	M ²	Prix HT
4 x 3 m	12	495€

STAND COUVERT CARRÉ (tente)

Dimensions	M ²	Prix HT sans plancher	Prix HT avec plancher
3 x 3 m	9	–	650€
5 x 5 m	25	895€	1 245€

STAND COUVERT RECTANGLE (tente)

Dimensions	M ²	Prix HT sans plancher	Prix HT avec plancher
6 x 3 m	18	795€	995€
8 x 3 m	24	895€	1 245€
10 x 3 m	30	1 100€	1 495€

AUTRES PRESTATIONS

Terrasse bois pour stand (suivant configuration implantation)

Dimensions	M ²	Prix HT
3 x 3 m	9	108€
6 x 3 m	18	216€
8 x 3 m	24	288€
10 x 3 m	30	360€

Boitier électrique exclusif (puissance maxi 3Kw) _____ 65€ HT

Plancher (m² supplémentaires) _____ 12€ HT

Table 2m x 0.8m _____ 7€ HT

Chaise _____ 2€ HT

Bloc béton lestage (pour parapluies et tentes personnelles exposants) _____ 40€ HT

(PACK DE 4 BLOCS)

REMISE ADHÉRENTS ABIS

Remise ABIS 13% sur chaque édition

(conditions spéciales pour Antiquaires/Brocanteurs adhérents à l'association ABIS / joindre une copie de la carte adhérent)

CONTACT : Serge VALLAT

06 95 16 31 30 / serge.vallat@wanadoo.fr



Commande

	PRIX HT x QUANTITÉ
Stand nu (4x3m)	495€ HT x = €HT
Stand couvert carré (3x3m) - avec plancher	650€ HT x = €HT
Stand couvert carré (5x5m) - sans plancher - avec plancher	895€ HT x = €HT 1245€ HT x = €HT
Stand couvert rectangle (6x3m) - sans plancher - avec plancher	795€ HT x = €HT 995€ HT x = €HT
Stand couvert rectangle (8x3m) - sans plancher - avec plancher	895€ HT x = €HT 1245€ HT x = €HT
Stand couvert rectangle (10x3m) - sans plancher - avec plancher	1100€ HT x = €HT 1495€ HT x = €HT
Autres prestations	
Boitier électrique exclusif	65€ HT x = €HT
Plancher (m ² supp.)	12€ HT x = €HT
Table	7€ HT x = €HT
Chaise	2€ HT x = €HT
Bloc béton lestage	40€ HT x = €HT
Terrasse bois (3x3m)	108€ HT x = €HT
Terrasse bois (6x3m)	216€ HT x = €HT
Terrasse bois (8x3m)	288€ HT x = €HT
Terrasse bois (10x3m)	360€ HT x = €HT

Cachet et signature, précédés de la mention «lu et approuvé» ⁽¹⁾

TOTAL HT _____ €
R. _____ €
TVA (20%) _____ €
TOTAL TTC _____ €

(1) En apposant ma signature, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (page 4) et des documents réglementaires à fournir.



RAPPEL DES CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- Acompte de 50% à la réservation
- Solde au 26 juillet 2019
- Aucune commande ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée de ce règlement

RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre de Lab Event Factory (29 rue du commandant Faurax - 69006 Lyon)
- Virement bancaire
- Espèces

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : SAS LAB EVENT FACTORY

Domiciliation : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES

RIB 16807 00400 62763359218 11

IBAN FR76 1680 7004 0062 7633 5921 811

BIC CCBPFRPPGRE

**Clôture des inscriptions le 12 juillet 2019
(exposants d'avril prioritaires)**





CONDITION D'ADMISSION : Marchands patentés titulaires de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante « brocante, antiquité » + extrait KBIS à jour

ARTICLE 1 – Les Foires, Salons et Déballages sont ouverts à tous les Antiquaires et Brocanteurs munis de leur RC de l'année en cours. L'organisateur aura tous les pouvoirs pour décider du choix des candidatures et régler les litiges de tout ordres, avec faculté d'exclure les contrevenants sur le champ et à tout moments. Aucune reproduction ou copie récente ne sera admise dans l'exposition.

ARTICLE 2 – Le fait d'exposer à la manifestation « ANTIQUES ART AND YOU » implique l'acceptation, automatique et obligatoire, des termes du présent règlement intérieur.

ARTICLE 3 – Les emplacements devront être exclusivement occupés par les seuls signataires de cette demande de participation pour vendre sa propre marchandise et reste sous sa responsabilité. Il est formellement interdit de sous-louer ou de partager le stand, sans autorisation préalable de l'organisation. En cas d'autorisation de partage de stand par l'organisateur, il sera perçu pour le deuxième occupant, un montant de 95 euros TTC, représentant les frais de sossier ; ceci étant la condition essentielle de participation. Il est rappelé qu'il est interdit toute exposition et vente d'objets se rapportant au régime nazi. Aucun meuble ne pourra sortir du Parc pendant les heures d'ouvertures sans autorisation de la société de surveillance.

ARTICLE 4 – Toute demande d'admission ne sera prise en considération que dûment remplie et accompagnée du règlement total. En cas de désistement, 15 jours avant l'ouverture d'ANTIQUES ART AND YOU l'exposant ne pourra en aucun cas prétendre à un quelconque remboursement. Si votre dossier a déjà été enregistré, une somme forfaitaire de 95 euros TTC, pour constitution de dossier, sera automatiquement déduite en cas de remboursement. Les stands loués inoccupés le jour de l'ouverture à 9 heures, seront attribués par l'organisateur à qui bon lui semblera, sans que l'absent puisse prétendre à un remboursement ou à un dédommagement quelconque.

ARTICLE 5 – Il appartient aux exposants de demander à leur propre compagnie d'assurance l'extension à leur stand de l'assurance incendie qu'ils possèdent déjà et, éventuellement de souscrire une assurance complémentaire (vols, pertes, casses...). L'organisateur pour sa part est assuré en responsabilité, en vertu des articles 1382 à 1386 du Code Civil. Tous les autres dommages faisant l'objet de garanties contractuelles doivent être assurés individuellement par chaque exposant.

ARTICLE 6 – Le démarchage, le colportage, la publicité et autres, sont formellement interdits pour toute manifestation similaire non organisée par la société Lab Event Factory

ARTICLE 7 – Les marchandises vendues sont sous la seule responsabilité du vendeur jusqu'à la remise de celle-ci en mains propres (contre reçu) à l'acheteur ou à son représentant ou transporteur dûment mandaté.

ARTICLE 8 – L'inobservation de tout ou partie de ce règlement entraînera l'exclusion de l'exposant contrevenant. L'exclusion pourra avoir lieu à la volonté de l'organisateur sans tenir compte d'une correspondance en cours, et/ou d'un déballage en cours ou déjà effectué et conformément aux stipulations des articles précédents. Nous vous signalons que l'étiquetage de la marchandise est obligatoire.

ARTICLE 9 – Aucune fripe et portants ne pourront être exposés sans signalement préalable lors de la demande d'admission, et sans autorisation de l'organisateur. Le comité d'organisation se réserve le droit d'accepter un nombre restreint et sélectionné de marchands de tapis.

ARTICLE 10 – Les allées et dégagements doivent rester libres pendant la durée de la manifestation. Les exposants ne doivent pas encombrer les allées, ni empiéter sur celles-ci et en aucun cas gêner leurs voisins.

